

Page: 1/9

Date d'impression : 10.07.2019 Numéro de version 8 Révision: 10.07.2019

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Derval Protect

· Code du produit: 2014

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Renforçateur de lavage d'une force nettoyante particulièrement élevée pour des textiles techniques en matières synthétiques et tissus mixtes. Pour le traitement durable sous des alcalinités faibles et des températures 40-60°C.

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Chemische Fabrik Kreussler & Co. GmbH

Postfach 120454 D-65082 Wiesbaden

· Service chargé des renseignements:

Department T-PS +49 (0) 611 9271-0 msds-tc@kreussler.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 611 9271-0

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· 2.3 Autres dangers

P337+P313

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.

(suite page 2)



Page : 2/9

Date d'impression : 10.07.2019 Numéro de version 8 Révision: 10.07.2019

Nom du produit: Derval Protect

(suite de la page 1)

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

<b>-</b>		
· Composants dangereux:		
NLP: 500-337-8	Alcools C13-C15 ramifiés et linéaires, éthoxylés	30-50%
	Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	
Numéro CE: 605-233-7	Poly(oxy-1,2-ethandiyl), .alpha(2-propylheptyl)omegahydroxy	15-30%
	Eye Irrit. 2, H319	
Numéro CE: 613-582-1	2-Ethyl Hexanol EO-PO	5-15%
	Eye Irrit. 2, H319	
EINECS: 200-661-7	propane-2-ol	1-5%
	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
EINECS: 203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	1-5%
	Eye Irrit. 2, H319	
· Composants selon le règlement relatif aux détergents CE 648/2004		
agents de surface non ioniques ≥309		≥30%

agents de surface non ioniques ≥30

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 3)

<sup>·</sup> Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.



Page: 3/9

Date d'impression : 10.07.2019 Numéro de version 8 Révision: 10.07.2019

Nom du produit: Derval Protect

(suite de la page 2)

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Classe de stockage: 10
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:			
propane-2-ol (1-5%)			
VME	VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm		
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (1-5%)			
VME	Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm		

propane-2	propane-2-ol		
Oral	long term/systemic effects	26 mg/kg (general public)	
Dermique	long term/systemic effects	319 mg/kg/Day (general public)	
		888 mg/kg/Day (Workers)	
Inhalatoire	long term/systemic effects	89 mg/m³ (general public)	
		500 mg/m³ (Workers)	
2-(2-butox	yéthoxy)éthanol		
Oral	long term/systemic effects	1,3 mg/kg (Consumers)	
Dermique	long term/systemic effects	10 mg/kg (Consumers)	
		20 mg/kg (Workers)	
Inhalatoire	long term/systemic effects	5 mg/m³ (Consumers)	
	long term/local effects	5 mg/m³ (Consumers)	
		5 mg/m³ (Workers)	
	Acute/local effects	7,5 mg/m³ (Consumers)	
		15 mg/m³ (Workers)	

PNEC		
propane-2-ol		
Aqua	140,9 mg/l (Marine water)	
	140,9 mg/l (Freshwater)	
Sediment	552 mg/kg (Marine water)	
	(quite page 4)	

(suite page 4)



Page: 4/9

Date d'impression : 10.07.2019 Numéro de version 8 Révision: 10.07.2019

Nom du produit: Derval Protect

		(suite de la page 3)
	552 mg/kg (freshwater)	
Sewage treatment plant	2.251 mg/L (Sewage treatment plant)	
Boden	28 mg/kg dw (Soil)	
2-(2-butoxyéthoxy)étha	anol	
Aqua	0,1 mg/l (Marine water)	
	1 mg/l (Freshwater)	
Boden	0,4 mg/kg dw (Soil)	
	0,4 mg/kg dw (Marine water)	
	4 mg/kg dw (Freshwater)	

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants en PVC ou PE

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir

Gants en tissu épais

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite page 5)



Page : 5/9

Date d'impression : 10.07.2019 Numéro de version 8 Révision: 10.07.2019

Nom du produit: Derval Protect

(suite de la page 4)

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Incolore
Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: 8,1

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle

**d'ébullition:** Non déterminé.

· Point d'éclair 47 °C (ASTMD93(PMCC))

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température de décomposition: Non déterminé.

• Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.
Supérieure: Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité à 20 °C: 0,96 g/cm³
 Densité relative. Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.
 Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

**Dynamique à 20 °C:** 70 mPas **Cinématique:** Non déterminé.

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 7,5 %

• 9.2 Autres informations Le produit ne supporte pas la combustion selon l'examen de la

réglementation des transports de l'ONU L.2.

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 6)





Date d'impression : 10.07.2019 Numéro de version 8 Révision: 10.07.2019

Nom du produit: Derval Protect

(suite de la page 5)

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
Ī	ATE (Acute Toxicity Estimates)		
	Oral	LD-50	2.805 mg/kg (rat)
	Alcools C13-C15 ramifiés et linéaires,éthoxylés		
Ī	Oral	LD-50	1.150 mg/kg (rat)
Ī	Poly(oxy-1,2-ethandiyl), .alpha(2-propylheptyl)omegahydroxy		
Ī	Oral	LD-50	>2.000-5.000 mg/kg (rat) (OECD-Richtlinie 423)
	Dermique	LD-50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD-Richtlinie 402)

### 2-Ethyl Hexanol EO-PO

propage-2-ol		
Dermique	LD-50	>2.000 mg/kg (rat)
Oral	LD-50	>2.000 mg/kg (rat)

Oral	LD-50	5.030 mg/kg (lapin)
		3.570 mg/kg (rat)
Dermique	LD-50	5.030 mg/kg (lapin) 3.570 mg/kg (rat) 12.800 mg/kg (rat) 27,2 mg/m³ (souris)
Inhalatoire	LC-50/4 h	27,2 mg/m³ (souris)
		72,6 mg/m³ (rat)

## 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	LD-50	3.384 mg/kg (rat)
Dermique	LD-50	2.700 mg/kg (lièvre)

- Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:		
Alcools C13-C15 ramifiés et linéaires,éthoxylés		
EC-10	>1.000 mg/L (Belebtschlamm)	
EC-50 48h	EC-50 48h 1-10 mg/l (Daphnia magna) (Literaturangabe)	
EC-50 72h	1-10 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (Literaturangabe)	

(suite page 7)





Date d'impression : 10.07.2019 Numéro de version 8 Révision: 10.07.2019

Nom du produit: Derval Protect

(suite de la page 6)			
Poly(oxy-1,2-ethandiyl), .alpha(2-propylheptyl)omegahydroxy			
EC-20 (3h) (statique) ~180 mg/l (Belebtschlamm) (OECD-Richtlinie 209)			
EC-50 48h (statique)	1-10 mg/l (Daphnia magna) (OECD-Richtlinie 202)		
EC-50 72h (statique)	10-100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)		
2-Ethyl Hexanol EO-	PO		
EC-50 48h (statique)	72,1 mg/l (Daphnia magna)		
ErC-50 72h	31,9-97,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus)		
propane-2-ol			
LC-50 48 h	>100 mg/L (Leuciscus idus)		
EC-50	>1.000 mg/l (Belebtschlamm) (Atmungshemmung des Belebtschlamms)		
EC-10 (17 h) 5.175 mg/l (Pseudomonas putida)			
EC-50 48h	2.285 mg/l (Daphnia magna)		
EC-50 72h	>1.000 mg/l (Desmodesmus subspicatus)		
LC-50 96h	1.400 mg/l (Lepomis macrochirus)		
	9.640 mg/l (Pimephales promelas)		
ErC-50 72h	>100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)		
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			
EC-10 (17 h)	1.170 mg/l (Pseudomonas putida)		
EC-50 24h	2.850 mg/l (Daphnia magna)		
LC-50 96h	1.300 mg/l (Lepomis macrochirus)		
NOEC (96h)	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)		

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Élimination des déchets selon les réglementations en vigueur dans le lieu, la région, le pays.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA néant

(suite page 8)



Page : 8/9

(suite de la page 7)

Date d'impression : 10.07.2019 Numéro de version 8 Révision: 10.07.2019

Nom du produit: Derval Protect

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR, ADN, IMDG, IATA
· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:
· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non app

l'utilisateur Non applicable.

• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe

Il de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55
- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

	=
Classe	Part en %
NK	5,0-15

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les indications des positions de 4 à 8 et de 10 à 12 ne concernent pas toutes l'usage normal et l'application correcte du produit (voir informations de produit / notice d'utilisation), elles se réfèrent par contre au dégagement de quantités plus élevées en cas d'accident ou d'incident.

Les indications décrivent exclusivement les exigences de sécurité relatives au(x) produit(s) et correspondent à l'état actuel de nos connaissances.

Même s'ils sont référencés sous le même n° CAS, les tensioactifs non ioniques peuvent avoir des propriétés et des classifications différentes.

#### · Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Service établissant la fiche technique:

Department T-PS Herr Heiko Schmidt +49 (0) 611/9271-0

· Contact: Herr Heiko Schmidt

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

(suite page 9)



Page: 9/9

Date d'impression: 10.07.2019 Numéro de version 8 Révision: 10.07.2019

Nom du produit: Derval Protect

(suite de la page 8)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

- FR -